

# Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».



## HSBC Horizon 2016-2018

Part A : Code ISIN : FR0000978751

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français.

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

## Objectifs et politique d'investissement

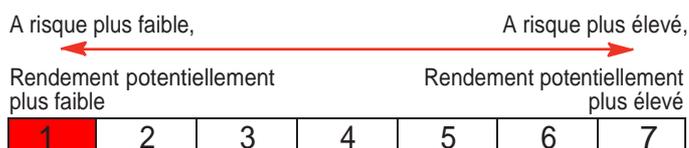
### Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP HSBC Horizon 2016-2018 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2016, 2017 ou 2018, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- ▶ L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle.
- ▶ La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2016-2018 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire :
  - ▶ En 2012 et 2013, le fonds peut investir jusqu'à 50% maximum en actions
  - ▶ Les 5 dernières années soit en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, le FCP est majoritairement composé d'investissements en monétaire, leur proportion continuant d'augmenter progressivement jusqu'à l'échéance.
- ▶ A compter du 31 décembre 2018, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- ▶ Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :
  - ▶ Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
  - ▶ Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPC correspondant à son allocation.

### Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- ▶ HSBC Horizon 2016-2018 est investi essentiellement en OPC du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- ▶ Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes: Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- ▶ Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- ▶ Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- ▶ Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2016. L'échéance du fonds est le 31/12/2018.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

## Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 1. Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- ▶ Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact sur la valeur liquidative du FCP:

- ▶ Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds d'Investissement à Vocation Générale, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

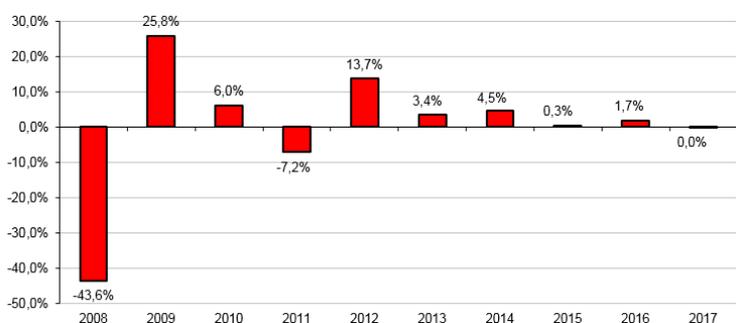
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1.19%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2017 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

HSBC Horizon 2016-2018 - Part A

■ HSBC Horizon 2016-2018 - Part A



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en euro.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- ▶ La Part A a été créée le 25 octobre 2001.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank.
- ▶ Les documents d'information du FCP (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- ▶ Fiscalité : Les Part A sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr) - HSBC Horizon 2016-2018, part I (Code ISIN: FR0010213926)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons ». (la définition est disponible dans le prospectus)

**Ce Fonds d'Investissement à Vocation Générale est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2018.**